

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2024

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

DECHOZ Pierre, BEZIRARD Lionel, LOUNES Arlette, PETIT René, BOUELLE Alain, BOUQUERET Maryline, LEMONNIER Mélie, PETIT Yannick, SEBBAN Marc, SERY Marie, VAILLANT Catherine, WALLECAN Philippe

Pouvoirs : COULETTE Lucie donne pouvoir à LOUNES Arlette
WACHEUX Cécilia donne pouvoir à DECHOZ Pierre

Absent excusé : DESHAYES Nicolas

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre DECHOZ, Maire
Le Conseil municipal choisit pour secrétaire de séance : Yannick PETIT

Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2023

1- Vote du compte administratif 2023

Le compte administratif 2023 peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

RECETTES : 686 203.84€ DEPENSES : 618 529.65€

Soit un excédent de 67 674.19€

Section d'investissement :

RECETTES : 73 136.91€ DEPENSES : 105 797.75€

Soit un déficit de 32 660.84€

2- Approbation du compte de gestion de la trésorerie

Le compte administratif 2023 de la commune est en tout point semblable au compte de gestion de la trésorerie.

3- Affectation des résultats de l'exercice

Excédent à reporter ligne 001 : 86 986.01€

Excédent à reporter ligne 002 : 335 344.57€

4- Vote des 3 taxes

	Taux 2023	Taux 2024
<i>Taxe foncière bâtie</i>	46.26%	46.26%
<i>Taxe foncière non bâtie</i>	57.05%	57.05%
<i>Taxe foncière résidence secondaire</i>	17.48%	17.48%

5- Vote de l'attribution des subventions aux associations

FLEP VANDRIMARE	6 700
CROIX ROUGE FLEURY/CHARLEVAL	200
ANCIENS COMBATTANTS VANDRIMARE	250
CENTRE DE LOISIRS VANDRIMARE	21 000
SEJOURS EDUCATIFS COLLEGE/LYCEE	150
RESTO DU CŒUR LOUVIERS	100
ASVA FLEURY/ANDELLE	250
ANDEL HANDICAP	100
FCPE COLLEGE FLEURY/ANDELLE	70
ANDELLE NATATION	100
ANDELLE RANDONNEE	50
OUTIL EN MAIN	100

VIEUX SEGMENTS	100
ASSOCIATION DES COUREURS DE L'ANDELLE	50
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	50
SOURCE ANDELLE	100
CFA VAL DE REUIL	230
RASED	100
FCF VANDRIMARE	200
COMITE DU SOUVENIR DE MORTEMER	100

TOTAL

30 000

6- Vote des participants aux syndicats

SRP Vandrimare – Bourg Beaudouin	237 000
Conservatoire de Charleval	1 500
Classe ULIS	1 500

7- Vote du budget primitif 2024 de la commune

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES : 1 040 394.57€ DEPENSES : 1 040 394.57€

Section d'investissement :

RECETTES : 368 431.27€ DEPENSES : 368 431.27€

8- Zones d'accélération des Energies Renouvelables

La loi APER, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de production d'énergies renouvelables et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

L'article 15 de la loi APER demande aux communes, de définir, par délibération du conseil municipal et après concertation du public, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Pour la commune, ces ZAEnR peuvent identifier les sources suivantes :

- a) L'éolien terrestre : au nord du territoire (les 5 acres et petites martines)
- b) L'énergie photovoltaïque : bâtiments agricoles, bâtiments et aires de stationnement publics

L'identification de ces zones se fait sur un portail national – portail cartographique EnR

9- Cession à l'Euro Symbolique d'une portion du chemin rural du Moulin au SYMA

Pour la création de l'ouvrage hydraulique Essart 1 (retenue d'eau au niveau « du gros Hêtre », départementale 505, le SYMA a besoin d'être propriétaire de l'ensemble des emprises des parcelles AD n°30, 1 182m² - AD n°27, 868m² - AD n°28, 105m² et chemin rural 148m² (obligation faite par les services de l'état).

Le SYMA s'engage à maintenir la fonction du chemin rural, a effectué l'entretien de ce chemin et à prendre en charge les frais de bornage et de notaire.

10- Transfert du pouvoir de police en matière de police – arrêté du maire

Considérant que lorsqu'un EPCI est compétent en matière de plan local d'urbanisme, la loi prévoit que les pouvoirs du maire en matière de police de la publicité sont transférés à son président.

Sachant qu'il est plus cohérent pour le maire dans sa commune d'exercer ce pouvoir de police.

La commune de Vandrimare s'oppose à ce transfert par un arrêté du maire.

11- Devis pour terrassement d'un parking

Pour réaliser un parking de 25 places dont 2 PMR (réservé aux enseignants, aux agents de la crèche et de l'école, aux élus...) sur une zone contigüe à l'actuel parking largement insuffisant et afin de sécuriser les déplacements des scolaires, Monsieur Bézirard présente un devis de l'entreprise Legendre Environnement pour un montant de 6 580€ HT soit 7 896€ TTC.

12-Siege 27 – Opération programmée 2024 – éclairage public LED

Il convient, par délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec le SIEGE, pour le remplacement de 22 lanternes par éclairages LED pour un montant de 6 667€.

Questions diverses

- Je vous informe que par courrier en date du 21 décembre 2023, Monsieur le Préfet de l'Eure a accepté la démission de Madame Mélie Lemonnier de son poste d'adjoint. Il a pris acte du fait qu'elle conservait son poste de conseillère municipale.
- SIDEAL : la piscine de Pont Saint Pierre fêtera son 30^{ème} anniversaire le 22 juin 2024.
- CDCLA : règlement de voirie
- Les commissions communautaires : je serais reconnaissant aux délégués communautaires de bien vouloir résumer en quelques lignes les points importants abordés lors de leur réunion.
- Présentation du règlement de voirie de la CDCLA